



SUD éducation est ce que nous en faisons



Le ministre se (nous ?) balade...

Luc Châtel est venu, il a vu et il est reparti...

Mais nous, regroupés devant Félix Eboué, on n'a rien vu, enfin juste un gars qui se cachait derrière une chemise en carton, au fond de sa berline, derrière deux motards de police...

Pourtant on voulait juste lui dire que nous, on tient à l'école publique, oui celle-là même qu'on revendique de la République. Mais lui, Châtel, il s'en fout, ses gamins seraient pas dans le privé par hasard ? Bah oui, c'est tellement bien le privé, y pas de gosses de pauvres ni d'immigrés !

D'ailleurs, c'est bizarre, les postes aux concours du privé ne cessent d'augmenter alors que dans le public, ils diminuent comme peau de chagrin...

C'est peut-être ça qu'il a dit aux rares profs qu'il a vus au Lycée Felix Eboué : barrez-vous dans le privé, de toute façon, on va supprimer tous vos postes ! Alors, courez, braves gens, la sortie est au fond de la cour !

Et puis le privé, c'est bien, regardez les soeurs de Maripasoula, elles accueillent les collégiens amérindiens wayana. Un internat d'excellence, ils appellent ça ! Comme c'est pratique !

D'ailleurs, le gouvernement compte beaucoup sur le privé pour rattraper cette faillite organisée du public...

Eh oui, il suffit de regarder les chiffres, le privé, ça marche du tonnerre ! Mais nous autres, les profs du public, koikonfé ? On met nos gosses dans le privé ? On regarde passer la pirogue du désespoir ?

On écoute sagement le discours du ministre pendant 20 minutes et on applaudit ?

Les enseignants voient les dysfonctionnements s'accumuler rentrées après rentrées, les établissements vieillissent et s'écroulent mais on reste là tranquilles ! Et, plus grave, les permanents syndicalistes se contentent de commenter la venue d'un ministre qui les ignore superbement !

Et vas-y qu'il a fait ça, qu'il a dit ça et que ça c'est pas bien, et blablabla... comme on dit en créole : « *Palé bokou ka fé machwé gonflé, moun-yan !* »

En un mot comme en cent, camarades, il est plus facile de passer à la télé que d'agir dans l'intérêt de touTEs, élèves et collègues...

Notre académie, nous le savons bien, a de gros besoins en termes de formation des enseignants.

Pourtant, les stagiaires T1 et T2 (Professeurs des écoles titulaires dans leurs 1ère ou 2ème années) se sont bien mordu les doigts d'avoir effectué leur stage de 3 semaines entre fin novembre et début décembre à l'IUFM de Cayenne. De nombreux cours n'ont en effet pas eu lieu ou étaient "improvisés" et la moindre demande d'explication s'est transformée en agressions verbales de la part du responsable de la formation. On aura au moins appris une chose, que l'administration pense tout bas sans oser pourtant la dire tout haut : "Quand on est fonctionnaire, on n'a qu'un seul droit, celui de fermer sa gueule !" (fin de citation !).

Une démarche syndicale commune, et à l'initiative du STEG-UTG, a vu les syndicats enseignants STEG-UTG, SNUipp, SE-UNSA et Sud-Education aller à la rencontre des responsables de l'IUFM et de l'Inspection d'Académie. Tous se sont engagés à améliorer les choses pour le prochain stage de mars.

Espérons que ce ne seront pas

de belles paroles mais ne nous arrêtons pas là: Sud-Education a déjà pris position pour proposer une part d'auto-formation des enseignants. Car c'est en nous organisant nous-mêmes que nous saurons répondre le mieux aux défis pédagogiques qui nous attendent dans nos classes. En effet, des conseillers pédagogiques, qui ne travaillent plus que dans des bureaux, ne sont pas les mieux placés pour répondre à nos questions ni même pour nous mettre en situation d'échanger... Ils se contentent d'ailleurs souvent

Ce sont de vulgaires tâches occupationnelles cherchant à asseoir le principe que les idées viennent d'en haut. Peu à peu, l'administration nous confie de plus en plus de "paperasserie" et ce au détriment de notre activité pédagogique.

Bientôt, en classe, les enseignants diront aux élèves de pas les déranger pendant qu'ils remplissent des fiches actions pour "Monsieur l'Inspecteur"... L'autoformation et l'échange des pratiques entre collègues restent le meilleur moyen de travailler hors temps de classe à la réussite de nos élèves.

Il est temps que l'administration comprenne que ce sont les enseignants qui font la réussite des élèves et que leurs politiques de dénigrement (les profs ne seraient jamais contents), d'infantilisation (réunions pédagogiques stériles où le seul message consiste à rappeler le rôle de l'autorité en place) et de rabaissement (c'est bien connu le niveau baisse et à votre avis la faute à qui ?) sont autant de voies sans issue que nous ne pouvons plus accepter d'arpenter.

Nous avons besoin de temps e réflexion sur nos pratiques, de formations et d'échanges, c'est ainsi que nous irons de l'avant.



de proposer des animations autour de soi-disant "nouveaux programmes" qui n'ont souvent que 2 virgules de plus que les précédents...

RESISTANCES

Lors de la visite éclair du ministre Châtel, Sud-Education et le STEG-UTG ont tenu, même symboliquement, à manifester leur opposition à la politique de casse du service public d'Education du gouvernement de Sarkozy.

Au rectorat, à Kourou, devant le lycée Félix Eboué, on était bruyants et déterminés à bousculer le protocole bien huilé de ces cravates du vendredi 29 janvier.

Prochain rendez-vous à ne pas manquer : le 18 février pour la venue du zébulon à talonnettes !

NOS METIERS Les enseignants documentalistes : une espèce menacée ?

Le métier d'enseignant documentaliste est une exception dans le paysage européen. Il est le fruit d'années d'engagement professionnel pour la reconnaissance d'un apport pédagogique spécifique au sein de notre système éducatif.

Bref rappel historique : les CDI étaient à l'origine des bibliothèques gérées par des agents, avant de devenir des services de documentation, puis centres de documentation et d'information (CDI) sous la responsabilité d'un personnel ad hoc travaillant pour un public spécifique (élèves et enseignants).

Grand pas en avant en 1989 : création du Capes de documentation. Le documentaliste est « reconnu » formateur à la maîtrise de l'information. Entre guillemets, car nous attendons toujours la réactualisation de notre circulaire de mission, l'actuelle datant de 1986... (À titre de comparaison, la circulaire de mission qui régit le corps enseignant date de 1997). Mais la question d'une véritable reconnaissance de notre statut et de nos missions est encore une autre bataille, vieille comme... le livre ?

Deuxième grand pas en avant pour la documentation : la création dans les années 2000 de dispositifs pédagogiques dans lesquels la formation à la recherche documentaire (donc de la participation au développement de l'autonomie de l'élève dans l'acquisition des connaissances) trouvait toute sa place : les IDD (Itinéraires de découverte) au collège et les TPE (Travaux Personnels Encadrés) au lycée, remplaçaient les « parcours

diversifiés ». Alliant interdisciplinarité (décloisonnement des disciplines), travaux de groupe et productions d'élèves, ils faisaient la part belle à la pédagogie nouvelle (inspirée des travaux de Freinet, entre autres) et à la pédagogie de projet.

Au départ obligatoires, les IDD sont devenus facultatifs (avec le combat contre l'échec scolaire, les dispositifs d'aide individualisée et d'accompagnement éducatif ont pris le dessus dans la répartition des DGH) et les TPE, initialement au programme de 1ère et de terminale, subsistent seulement en 1ère.

1er pas en arrière.
2ème pas en arrière et de taille : le recrutement baisse drastiquement alors même que tous les postes ne sont pas pourvus. Des établissements fonctionnent sans documentalistes certifiés ou avec des enseignants "faisant fonction" :



personnels en reconversion, non détenteurs du concours interne ou sans véritable formation (reconversion = demande de changement de corps ou de discipline), personnels en réadaptation (non aptes à enseigner en raison de grandes difficultés de santé physique, psychologique...).

Concrètement, en 2009 :

- 135 lauréats au Capes externe, 42 pour l'interne alors que la DEP1 a chiffré à 490 les départs en retraite

en 2010

- A la rentrée : près de 500 postes de certifiés sont restés vacants (déjà au nombre de 350 à la rentrée 2008)
- dans les académies de Nice, Aix-Marseille et Lyon : ouverture d'établissements sans création de postes d'enseignant documentaliste
- au total : 8445 postes certifiés pour 9500 centres de documentations et d'information (CDI).

Et pourtant, mettre la profession en péril, c'est enrayer l'action des enseignants documentalistes en faveur de l'égalité d'accès à la culture et à l'information. C'est revenir sur des positionnements pédagogiques innovants, qui incluent le développement de compétences et de connaissances informationnelles et transversales chez l'élève (avec l'éducation aux médias, à l'image, à la santé, à l'environnement et au développement durable ... englobées dans l'éducation à la citoyenneté). C'est tout simplement nier l'importance de la contribution de cette profession, pourtant confortée dans le passé, dans ce qui est censé être une des missions premières de l'école : former des citoyens

éclairés. Une espèce menacée, elle aussi ?

1 DEP : Direction de l'Evaluation et de la Prospective

2 Demande d'audience de la FADBEN (Fédération des enseignants documentalistes de l'Education nationale) et une intersyndicale (dont SUD éducation) au ministre de l'EN sur la situation des CDI et l'évolution de l'exercice du métier de professeur documentaliste. Paris, le

Dans tous les établissements, un Conseil d'Administration se réunit et travaille selon des compétences précises. Les textes rébarbatifs mais indispensables qui fixent ses compétences existent. Mais ce n'est pas mon propos ici.

Ma question, aujourd'hui, est la suivante : Faut-il aller dans ces Conseils ? C'est-à-dire : faut-il créer des listes avec des syndiqués et des sympathisants ? Faut-il les présenter lors des élections au début de l'année ? Faut-il siéger dans ces conseils alors qu'on le fait gratuitement et hors de nos heures de cours ? Cela sert-il à quelque chose ? Faut-il avoir confiance dans les listes d'union avec d'autres syndicats ? Est-ce du travail qui sert à quelque chose ? Est-ce utile de passer pour des rôleurs invétérés ? Etc.

Il est bien difficile de répondre théoriquement alors je préfère dire qu'à toutes ces questions il faut répondre concrètement OUI parce que : - on est fier que les enseignants du XXème siècle aient gagné ce droit de participer à des instances desquelles on voulait les exclure, les prenant pour des incapables. - c'est un des seuls lieux où les parents d'élèves et les élèves ont la possibilité de s'exprimer.

- les compétences du CA se réduisent comme peau de chagrin, ce qui prouve bien que ce contre-pouvoir fait peur aux magouilleurs qui

préfèreraient faire seuls leurs affaires.

- les collègues et les lycées peuvent réussir à infléchir les politiques de recrutement des CAE, ces contrats d'exploitation que subissent les plus faibles de nos collègues.



- l'union est un principe fondamental qu'on ne peut pas défendre si on n'est pas capable de le mettre en place, selon nos moyens et à notre mesure bien sûr.

Au lycée II de Rémire-Monjoly, le CA a voté malgré de nombreuses réticences et des questions des parents et des enseignants, le recours à un cabinet privé pour faire des cours en CAP, sous prétexte qu'il manquait un enseignant ! Sud-Education-Guyane dénonce cette façon de faire, hors du cadre légal de la contractualisation par le Rectorat -qui n'est déjà pas la panacée !- un contrat direct Entreprise-Etablissement. On nous dit que personne ne sait faire ces cours: mais c'est FAUX : des anciens ingénieurs se cachent parmi les profs de maths, de physique qui pourraient tout à fait assurer ces cours ! Et c'est malhonnête : le Rectorat n'avait qu'à prévoir une formation des profs en avance ! C'est une marque d'impuissance, un aveu d'échec ou une manière de privatiser l'éducation, car ces personnes ne seront pas inspectées (danger pour les enfants !) et seront payées cher (35€/heure) sans aucune garantie de qualité. Ne serait-ce pas là un moyen de faire entrer le privé dans nos établissements, d'affaiblir davantage le service public et de préparer les mentalités à une privatisation du système éducatif ? Soyons vigilants !

Petites annonces du Rectorat

Dernier appel avant privatisation...

- Le collègue Paul Kapel cherche un gymnase pour remplacer celui qui est fermé depuis la rentrée...
- Le collectif des agrégés de Génie Civil et de Physique est convoqué au pont du Larivot pour construire rapidement une passerelle pour les 1626 élèves qui l'empruntent tous les jours.
- Le Titanic Melkior Garré recherche salles d'études, bancs et surveillants pour ses élèves naufragés.
- Profs précaires, compétents, motivés et expérimentés, pas forcément bac + 5 attendent que Président de la République tienne ses promesses quant à leur titularisation